



COMMUNE DE REAUMUR

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 2 décembre 2024

N° 2024-65 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Révision du PLH :
Premier arrêté

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	N° action	ACTIONS THEMATIQUES
FACILITER LES PARCOURS RESIDENTIELS EN DIVERSIFIANT L'OFFRE D'HABITAT	1	Développer et diversifier l'offre locative sociale
	2	Favoriser le développement du parc locatif privé
	3	Soutenir l'accession sociale à la propriété
PARTICIPER AU RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA DYNAMIQUE TERRITORIALE TOUT EN S'INSCRIVANT DANS LA TRAJECTOIRE ZAN	4	Accompagner le réinvestissement du parc existant
	5	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie foncière
	6	Impulser des opérations pilotes
FAIRE DE L'HABITAT UN LEVIER DE SOLIDARITE EN PAYS DE POUZAUGES	7	Contribuer au développement d'offres adaptées pour les seniors et personnes en situation de handicap
	8	Etoffer l'offre existante pour répondre aux besoins des ménages fragiles
	9	Répondre aux besoins des Gens du Voyage
GARANTIR LES CONDITIONS D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PLH	10	Sensibiliser, Informer et accompagner l'ensemble des maîtres d'ouvrage, notamment les particuliers
	11	Renforcer les outils permettant un pilotage efficace de la politique habitat
	12	Créer un observatoire de l'habitat et du foncier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ ARRETE le projet de PLH intercommunal révisé comprenant le diagnostic, le document d'orientations et le programme des actions récapitulées ci-dessus, pour la période de 6 ans de 2025 à 2030.

N° 2024-66 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Rapport relatif au prix et à la qualité du Service Public d’Assainissement Collectif et Non-Collectif 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

☞ PRENDRE ACTE du rapport relatif au prix et à la qualité du Service Public d’Assainissement Collectif et Non-Collectif 2023, service de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

N° 2024-67 : Redevance d’occupation public par les ouvrages de transport de gaz – année 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

☞ ACCEPTE cette proposition concernant la redevance d’occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport de gaz, qui est fixée à 147,00 € pour 949 mètres pour l’année 2024.

☞ CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire pour obtenir cette somme.

N° 2024-68 : N° 2024-68 : Lotissement « Le Lavoir » - Entretien de la parcelle D1062 par les employés communaux pour l’année 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

☞ ACCEPTE que l’entretien de la parcelle D1062 du lotissement « Le Lavoir » soit réalisé par les employés communaux jusqu’au 14 octobre 2024.

☞ DECIDE de facturer pour l’année 2024, du 1^{er} janvier au 14 octobre, la somme de 156,40 €, somme correspondante aux taux horaires de chaque agent (base salaire septembre 2024) par le temps passé par chaque employé communal.

N° 2024-69 : Budget commune 2024 – Décision modificative n°1

Chapitre 012

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6288 : Autres services extérieurs	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

N° 2024-70 : Personnel Communal – Contrat d’assurance des risques statutaires du personnel : Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

☞ DONNE HABILITATION au Centre de Gestion agissant pour le compte de la collectivité, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d’un contrat groupe d’assurance des risques statutaires du personnel.

☞ AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Vu le 3 décembre 2024,
par Madame le Maire,
Céline REVEAU

